

## **RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE ET DE PREVENTION REGIONALE, AG AURA 19 11 2022**

Lors de l'AG de 2021, j'avais évoqué les difficultés de renouvellement et même de maintien de nos effectifs de médecins fédéraux. Ce problème persiste et s'est même accentué pour 3 raisons :

- La suppression quasi complète du rôle des médecins fédéraux dans la validation des CACI a démotivé beaucoup de confrères et a rendu plus difficile la motivation à en former de nouveaux.
- La liste établie en 2018 ne comprenait pas encore d'adresses email et j'ai dû demander à une proche de contacter par courrier et par téléphone tous ceux qui figuraient sur cette liste, avec un succès très inégal.
- Enfin, j'ai demandé par différents canaux (comité régional, comités départementaux, clubs), que vous me fassiez remonter des coordonnées de médecins pratiquant la plongée dans les clubs, ou au moins s'y intéressant. Je n'ai eu qu'une vingtaine de retours, dont la plupart ont été intégrés dans un premier renouvellement de la liste qui sera communiqué fin novembre.

Ce problème est national, mais tout repose sur la participation des clubs pour nous envoyer des coordonnées avec une adresse mail, seul moyen d'échange utilisable.

Comme je l'avais déjà dit en 2021, je n'ai aucun moyen de contacter les 600 médecins exerçant en AURA pour leur demander s'ils seraient intéressés.

Certains comités ou responsables de clubs m'ont contacté en me demandant de trouver des médecins fédéraux sur leurs territoires...

Seuls les CODEP, les clubs et les SCA connaissent des médecins sur leur territoire qui pourraient être intéressés et rien ne se fera sans eux.

Je n'ai même pas les coordonnées des médecins siégeant dans les CODEPS.

Dès réception de contacts, je leur adresse le « cahier des charges » et leur propose d'être soit médecin fédéral s'ils remplissent les conditions, soit d'être médecins référents, surtout s'ils sont spécialistes, pour répondre à leurs confrères fédéraux.

L'autre grand projet est le développement du sport santé avec une première formation régionale et nationale à Lyon au printemps dernier, et d'autres en cours de préparation. Je mets en place également des formations au niveau départemental avec le soutien des CDOS.

La FFESSM prévoit d'ailleurs de valider des formations de ce type avec un module complémentaire spécifique plongée. Cette évolution est nécessaire pour obtenir une vision non « mono-fédérale » car aucune fédération ne peut prétendre à tout faire dans les différentes composantes du sport santé. L'apport d'approches que nous ne maîtrisons pas chez les plongeurs peut être apportée par d'autres compétences et il ne faut pas s'enfermer dans une vision autarcique.

Enfin, avec la CMPN, nous travaillons sur l'actualisation des contre-indications à la pratique de nos activités, et à leur adaptation aux évolutions de nos publics tant valides pratiquants traditionnels, que publics en situation de handicap, et dans les publics venant dans le cadre du sport santé.

Par ailleurs, l'AREMSA, qui a longtemps conduit les stages de formations de médecins pouvant rejoindre les médecins fédéraux, rencontre des difficultés actuellement et nous attendons de voir si nous devons mettre en place des formations.

En tout état de cause, le rôle de la CMPR va intégrer en 2023 des réunions, en visioconférence le plus souvent, pour entretenir leurs connaissances et pour permettre des échanges et études de dossiers avec la présence de membre de la CMPN et des spécialistes des différents domaines médicaux.

Charles MERCIER-GUYON  
Président de la CMPR AURA